

LE PATRO LE PREVOST

Rapport financier
31 décembre 2019



LE PATRO LE PREVOST

RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - PRODUITS	18
ANNEXE B - CHARGES	19





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de LE PATRO LE PREVOST

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers l'audit des états financiers de LE PATRO LE PREVOST (ci-après l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, de l'actif à court terme au 31 décembre 2019, et des actifs nets au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectué, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Observation – Événements postérieurs à la date du bilan

Nous attirons l'attention sur la note 14 des états financiers qui décrit des événements postérieurs liés à la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

SASSI comptable professionnel agréé inc.

SASSI COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. ⁽¹⁾
Montréal, le 27 mai 2020

⁽¹⁾ CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A134920

LE PATRO LE PREVOST

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Apports		
Ville de Montréal (Annexe A)	610 229	707 013
Subventions gouvernementales (Annexe A)	226 836	184 247
Fondation Patro Le Prevost	30 000	30 000
Autres fondations et contributions (Annexe A)	73 700	115 813
Centraide	255 000	255 000
Contribution aux activités (Annexe A)	894 132	760 794
Services à la collectivité (Annexe A)	270 479	249 180
Ententes de services	71 295	14 090
Projet Magasin-Partage	-	46 310
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	15 451	15 451
Autres	7 399	7 197
	<u>2 454 521</u>	<u>2 385 095</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 781 600	1 879 641
Frais d'administration (Annexe B)	202 891	141 132
Frais de bâtiment (Annexe B)	146 198	99 224
Entretien d'équipement	20 053	24 827
Service de transport (Annexe B)	16 269	16 786
Services à la collectivité (Annexe B)	36 582	45 359
Secteur animation (Annexe B)	88 712	69 560
Projet Magasin-Partage	-	46 310
Amortissement des immobilisations	55 893	57 840
Autres	-	150
	<u>2 348 198</u>	<u>2 380 829</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>106 323</u>	<u>4 266</u>

LE PATRO LE PREVOST

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019		2018	
	Investis en		Total	
	immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	100 764	(429)	100 335	96 069
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(40 442) *	146 765	106 323	4 266
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 499	(1 499)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	10 367	(10 367)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	72 188	134 470	206 658	100 335

* Représenté par l'amortissement des immobilisations et des apports reportés afférents aux immobilisations.

LE PATRO LE PREVOST

BILAN

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	€	€
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	462 379	163 498
Encaisse en fidéicomis (note 8)	-	19 676
Débiteurs (note 3)	51 194	72 333
Subventions à recevoir	4 039	18 425
Stocks (note 4)	8 688	12 241
Frais payés d'avance	16 949	35 617
	<u>543 249</u>	<u>321 790</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>147 919</u>	<u>202 313</u>
	<u>691 168</u>	<u>524 103</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	171 277	104 471
Apports en fidéicomis (note 8)	-	19 676
Inscriptions perçues d'avance	190 249	184 490
Apports reportés (note 9)	47 253	13 582
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition remboursable au cours du prochain exercice (note 10)	11 075	10 368
	<u>419 854</u>	<u>332 587</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 11)	23 177	38 628
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 10)	41 479	52 553
	<u>484 510</u>	<u>423 768</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉS	72 188	100 764
	<u>134 470</u>	<u>(429)</u>
	<u>206 658</u>	<u>100 335</u>
	<u>691 168</u>	<u>524 103</u>

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR (note 14)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



17-06-2020

19-06-2020

Treasurer
President.

LE PATRO LE PREVOST

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	106 323	4 266
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 451)	(15 451)
Amortissement des immobilisations	55 893	57 840
	<u>146 765</u>	<u>46 655</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	<u>163 982</u>	<u>207 407</u>
	310 747	254 062
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 499)	(72 196)
Variation de l'épargne rachetable	-	24 682
	<u>(1 499)</u>	<u>(47 514)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la marge de crédit	-	(40 427)
Variation des apports en fidéicommiss	(19 676)	(52 467)
Nouveau contrat de location-acquisition	-	65 408
Remboursement de la dette à long terme	(10 367)	(16 190)
	<u>(30 043)</u>	<u>(43 676)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	279 205	162 872
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	<u>183 174</u>	<u>20 302</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<u>462 379</u>	<u>183 174</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse soumise à des restrictions.

	2019	2018
	\$	\$
Encaisse	462 379	163 498
Encaisse soumise à des restrictions	-	19 676
	<u>462 379</u>	<u>183 174</u>

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LE PATRO LE PREVOST est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 1^{er} décembre 1969. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir et diriger la formation sociale, intellectuelle, religieuse et physique des personnes et des familles;

organiser des mouvements de loisirs et des activités d'ordre intellectuel, sportif et communautaire;

établir un climat d'entraide destiné à soutenir les personnes et les familles qui sont les plus affectées par les difficultés de la vie et ainsi développer une conscience et un souci de justice sociale;

promouvoir le respect et la protection de l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie de chaque citoyen;

fournir aux personnes et aux familles des locaux et des organisations qui leur permettront d'exercer les activités décrites ci-dessus;

administrer, gérer et passer toute convention d'administration et de gestion avec toute œuvre s'occupant de loisirs, d'éducation, de bien-être ou de sport;

acquérir par achat, location ou autrement, posséder, exploiter et disposer des biens meubles et immeubles nécessaires aux fins ci-dessus.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se les procurer autrement pour son fonctionnement régulier.

Activités et apports des participants

Les produits d'activités et les apports des participants sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Campagnes de financement

Les revenus de campagnes de financement sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Placements

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, qui correspond au coût majoré des intérêts.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux annuels indiqués ci-dessous.

	Méthode	Taux
Équipement informatique	Amortissement linéaire	33%
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20%
Équipement d'animation	Amortissement linéaire	20%
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	20%
Matériel roulant	Amortissement linéaire	20%
Équipement de maintenance	Amortissement linéaire	20%
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	Amortissement linéaire	20%

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la marge de crédit, des créditeurs et des apports en fidéicommiss.

3 - DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	45 161	19 923
Fondation Patro Le Prevost	-	41 577
Taxes à la consommation à recevoir	6 033	8 460
Autres	-	2 373
	51 194	72 333

el

LE PATRO LE PREVOST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

4 - STOCKS

	2019	2018
	\$	\$
Produits d'entretien	6 937	7 879
Matières premières	787	1 482
Boutique Éco-quartier	-	2 356
Boutique Piscine	964	524
	<u>8 688</u>	<u>12 241</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	115 647	115 475	172	1 834
Équipement informatique	156 601	146 379	10 222	14 589
Matériel roulant	34 711	34 449	262	1 310
Améliorations locatives	151 489	100 102	51 387	68 461
Équipement d'animation	155 735	138 834	16 901	23 590
Équipement de maintenance	52 361	33 532	18 829	29 301
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	65 408	15 262	50 146	63 228
	<u>731 952</u>	<u>584 033</u>	<u>147 919</u>	<u>202 313</u>

6 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 50 000 \$ portant intérêt au taux de 8,20 %, garantie par une hypothèque mobilière sur les subventions et les débiteurs, d'une valeur comptable de 55 233 \$. Au 31 décembre 2019, la marge de crédit était inutilisée.

L'organisme dispose de deux cartes de crédit d'un montant total autorisé de 10 000 \$ portant intérêt au taux de 8,20 %. Au 31 décembre 2019, le solde des cartes de crédit était de 2 701 \$.

LE PATRO LE PREVOST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

7 - CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs	96 595	22 700
Frais courus	5 000	5 000
Salaires et vacances	60 723	64 335
Sommes à remettre à l'État	8 959	2 436
Fondation Patro Le Prevost	-	10 000
	<u>171 277</u>	<u>104 471</u>

8 - APPORTS EN FIDÉICOMMIS

L'organisme agit à titre de fiduciaire dans le cadre du projet Magasin-Partage de *la Table de concertation en sécurité alimentaire de Villeray*.

Les variations survenues dans le solde du fonds du projet Magasin-Partage sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	19 676	72 143
Sommes reçues	(19 676)	43 942
Dépenses	-	96 409
Solde à la fin	-	19 676

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement des projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31-déc 2018	Ententes/ Encaisse - ments	Constatés à titre de produits	Solde 31-déc 2019
	\$	\$	\$	\$
Services intégrés en périnatalité et en petite enfance (SIPPE)	4 729	17 156	4 729	17 156
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	8 853	141 633	120 389	30 097
	<u>13 582</u>	<u>158 789</u>	<u>125 118</u>	<u>47 253</u>

10 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location-acquisition d'une imprimante échéant en février 2024, portant intérêt au taux de 6.65 %, payable par versements trimestriels égaux de 3 574 \$, capital et intérêts, à partir du 1^{er} novembre 2018.

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	11 075
2021	11 830
2022	12 636
2023	13 497
2024	3 515
	<u>52 553</u>
Intérêts	<u>8 207</u>
	<u><u>60 760</u></u>

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail avec la Ville de Montréal, échéant en 2029, pour un montant symbolique, entièrement payé. Il n'y aura aucun autre versement à faire à titre de loyer jusqu'à l'échéance.

LE PATRO LE PREVOST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour des améliorations locatives. Ces apports reportés sont amortis au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	38 628	54 079
Nouvel apport	-	-
Amortissement	<u>(15 451)</u>	<u>(15 451)</u>
Solde à la fin	<u>23 177</u>	<u>38 628</u>

12 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se résume ainsi :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Débiteurs	21 139	228 967
Subventions à recevoir	14 386	46 951
Stocks	3 553	5 890
Frais payés d'avance	18 668	(11 652)
Créditeurs	66 806	(129 626)
Sommes perçues d'avance	5 759	61 314
Apports reportés	<u>33 671</u>	<u>5 563</u>
	<u>163 982</u>	<u>207 407</u>

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme exerce une influence notable sur la FONDATION PATRO LE PREVOST, étant donné qu'il peut nommer deux administrateurs au conseil d'administration de la Fondation et jusqu'à une proportion de tiers lorsque le nombre total des administrateurs excède dix.

La FONDATION PATRO LE PREVOST est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 février 1995. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu de la Fondation une somme de 30 000 \$ (30 000 \$ en 2019) et lui a fourni des locaux sans contrepartie ainsi que les services d'un employé. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange qui représente le montant convenu entre les apparentés.

14 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 27 mai 2020, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

De plus, les administrateurs du Patro Le Prevost avec les administrateurs du Centre de Loisirs Communautaire Lajeunesse, ont résolu de fusionner les deux organismes le ou vers le 31 août 2020. Ainsi, les deux organismes mettront en commun leurs activités, leurs ressources et leurs patrimoines respectifs afin d'accroître et diversifier leur offre de service dans les domaines du loisir.

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. Les fournisseurs et charges à payer sont généralement payés dans un délai de 30 jours.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les subventions à recevoir et les débiteurs. Les débiteurs ont été reçus peu après la fin de son exercice financier. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 décembre 2019, l'organisme avait une marge de crédit inutilisée.

LE PATRO LE PREVOST

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE A - PRODUITS		
Ville de Montréal		
Ville de Montréal - Bail	610 229	600 971
Ville de Montréal - Projets	-	16 042
Ville de Montréal - Éco-quartier	-	90 000
	<u>610 229</u>	<u>707 013</u>
Subventions gouvernementales		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	120 389	125 701
Emploi Été Canada	79 818	58 236
Emploi-Québec	26 629	310
	<u>226 836</u>	<u>184 247</u>
Autres fondations et contributions		
Fondations	51 089	75 452
Dons	22 611	40 361
	<u>73 700</u>	<u>115 813</u>
Contribution aux activités		
Inscriptions	803 147	657 356
Activités sportives	77 553	94 502
Autres activités	13 432	8 936
	<u>894 132</u>	<u>760 794</u>
Services à la collectivité		
Autofinancement	50 155	32 418
Location de locaux	130 586	127 099
Ventes - boutiques sportives et services	21 613	20 008
Ventes de repas et de nourriture	68 125	69 655
	<u>270 479</u>	<u>249 180</u>

LE PATRO LE PREVOST

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	§	§
ANNEXE B - CHARGES		
Frais d'administration		
Assurances	14 076	15 306
Honoraires professionnels	65 705	26 562
Cotisations et représentation	7 229	9 828
Frais de bureau	68 521	57 522
Frais bancaires	43 431	29 026
Intérêts sur la dette à long terme	3 929	2 888
	<u>202 891</u>	<u>141 132</u>
Frais de bâtiment		
Entretien mécanique	56 210	34 951
Entretien du bâtiment	55 906	32 137
Entretien ménager	34 082	32 136
	<u>146 198</u>	<u>99 224</u>
Service de transport		
Essence et entretien	4 846	5 454
Location d'autobus	11 423	11 332
	<u>16 269</u>	<u>16 786</u>
Services à la collectivité		
Allocations versées	2 009	3 400
Boutiques sportives et piscines	10 322	11 042
Denrées alimentaires	24 251	30 917
	<u>36 582</u>	<u>45 359</u>
Secteur animation		
Matériel d'animation	57 342	36 560
Activités	31 370	33 000
	<u>88 712</u>	<u>69 560</u>